



MAIRIE DE DIJON

Nous, Maire de la Ville de Dijon

V U

- 1 - Le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2212.1 et suivants,
- 2 - Le Code de la Route,

CONSIDERANT

Que, pour assurer la sécurité et limiter les perturbations à la circulation lors du déroulement des travaux d'évacuation de déblais que doit assurer la **SAS PENNEQUIN – 601 rue de la Pièce Léger – 21160 MARSANNAY LA COTE**, il est nécessaire de prendre des mesures spéciales de restriction de la circulation, **RUE SAUMAISE – RUE DUBOIS**, du 26 février au 15 mars et du 15 avril au 7 mai 2024.

ARRETONS

ARTICLE 1 -

A TITRE TEMPORAIRE - POUR CAUSE DE TRAVAUX CIRCULATION RÉDUITE

*Du 26 février au 15 mars 2024
Du 15 avril au 7 mai 2024*

RUE SAUMAISE

La largeur de la chaussée sera réduite de 1 mètre, au droit des numéros 41 à 53, sur 15 mètres linéaires.

Pour permettre aux piétons de circuler en toute sécurité, l'entreprise matérialisera sur chaussée un cheminement piéton. Ce passage, d'1 mètre de largeur minimum, sera délimité au moyen de barrières.

RUE DUBOIS

La largeur de la chaussée sera réduite de 0,90 mètre, au droit du numéro 7, sur 10 mètres linéaires.

Pour permettre aux piétons de circuler en toute sécurité, l'entreprise matérialisera un cheminement piéton. Ce passage, d'1 mètre de largeur minimum, sera délimité au moyen de barrières.

ARTICLE 2 -

La signalisation correspondante sera fournie, mise en place et entretenue par les soins de la SAS PENNEQUIN, selon la réglementation en vigueur.

ARTICLE 3 -

Le présent arrêté devra être affiché visiblement sur les lieux.

ARTICLE 4 -

Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie de DIJON,
 - Monsieur le Directeur Général des Services de Dijon métropole,
 - Monsieur le Directeur Départemental de la Sécurité Publique de la Côte-d'Or,
 - la SAS PENNEQUIN,
- chargés, chacun en ce qui le concerne, d'en assurer l'exécution.

Publié du au

FAIT EN L'HOTEL DE VILLE DE DIJON

Le 20 février 2024

LE MAIRE,

Pour le Maire, l'Adjointe déléguée
à la propreté de la ville, aux travaux,
aux équipements urbains et aux mobilités,



Dominique MARTIN-GENDRE